

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et solidaire

Direction des infrastructures de transport

Décision du 20 décembre 2019 **relative à l'approbation de la modification du schéma directeur de signalisation de** **l'autoroute A62 (échangeurs d'Agen: 6 à 7)**

NOR : TRET1936471S

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique et solidaire, et le secrétaire d'Etat auprès de **la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports,**

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2 ;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation ;

Vu la demande du 11 décembre 2018 de la société des Autoroutes du Sud de la France (ASF) relatif à la modification du schéma directeur de signalisation de l'autoroute A62 – réalisation de l'échangeur d'Agen Ouest ;

Vu l'avis de l'inspecteur général routes du 4 juillet 2019.

Décident :

Article 1^{er}

Est approuvée la modification du schéma directeur de signalisation de l'autoroute A62 (échangeurs 6 à 7).

Article 2

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers du Sud-Ouest et au président de la société des Autoroutes du Sud de la France, qui sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le : 20 décembre 2019

La ministre de la transition écologique et
solidaire,
Pour la ministre et par délégation :
La directrice des infrastructures de transport,

et

Le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la
transition écologique et solidaire, chargé des
transports,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
La directrice des infrastructures de transport,

Signé

Sandrine CHINZI